

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-577/12/CC

■ Approbation du Budget Supplémentaire 2012

DBP 12/8750/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets et le Budget Annexe Opérations d'Aménagement, votés par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, du service Transport, des services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium et activités funéraires, des Ports de Plaisance et du Marché d'Intérêt National.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le vote du Budget Primitif 2012 du 13 février 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le budget supplémentaire intègre les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2012 de la Communauté urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes Collecte et Traitement des déchets, du service Transport, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium et activités funéraires, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'Aménagement. Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	105 058 212,93 euros
Section d'Investissement	105 196 205,90 euros

Concernant le Budget Collecte et Traitement des Déchets :

Section de Fonctionnement	15 773 973,32 euros
Section d'Investissement	6 932 650,03 euros

Concernant le Budget Transport :

Section de Fonctionnement	16 211 151,79 euros
Section d'Investissement	74 167 659,98 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	- 141 216,25 euros
Section d'Investissement	441 773,13 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	1 259 204,51 euros
Section d'investissement	22 258 491,57 euros

Concernant le Budget Crématorium et activités funéraires :

Section Fonctionnement	2 566 419,63 euros
Section d'Investissement	3 017 655,29 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	801 614,44 euros
Section d'Investissement	2 784 179,30 euros

Concernant le Budget Marché d'Intérêt National :

Section Fonctionnement	620 873,00 euros
Section d'Investissement	134 333,63 euros

Concernant le Budget Opérations d'Aménagement :

Section Fonctionnement	1 703 284,87 euros
Section d'Investissement	9 008 167,82 euros

Article 3 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2012	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Gestion Interne (A)	4 478 600	800 000	5 278 600	523 908	10 478	1 076 859	3 667 355
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	29 555 047	1 266 000	30 821 047	0	24 762 202	403 923	5 654 922
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	339 360 400	27 554 600	366 915 000	34 402 856	53 139 672	16 449 308	262 923 164
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	20 533 000		20 533 000	10 817 894	18 439 844	0	-8 724 738
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	-254 256		-254 256	-7 361	-246 895	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	40 350 000	300 000	40 650 000	5 081 250	0	0	35 568 750
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	350 000		350 000	42 211	0	146 771	161 018
TOTAL GENERAL	434 372 791	29 920 600	464 293 391	50 860 758	96 105 300	18 076 862	299 250 471

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2012	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Budget Annexe Eau	49 243 700	0	49 243 700	645 262	0	2 037 670	46 560 767
Budget Annexe Assainissement	25 563 400		25 563 400	276 361	0	0	25 287 039
Budget Annexe Port	41 555	125 418	166 973	14 733	0	36 832	115 408
Budget Annexe M.I.N			0	0	0	0	0
Budget Annexe Transports	9 549 448	6 424 482	15 973 930	1 911 782	3 063 301	850 233	10 148 614
Budget Annexe Crematorium	2 258	167 224	169 482	0	0	0	169 482
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets	25 581 600		25 581 600	3 061 641	4 905 753	1 361 613	16 252 593
TOTAL GENERAL	109 981 960	6 717 124	116 699 085	5 909 779	7 969 054	4 286 348	98 533 903

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI